RINGUETTE QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

30 AVRIL 2026

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Activités	13
Annexe D - Intérêts	13
Annexe C - Placement Sport	13
Annexe B - Subventions	13

Graph. CPA inc.
info@graphcpa.com

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Ringuette Québec

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme Ringuette Québec, qui comprennent le bilan au 30 avril 2026, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Ringuette Québec au 30 avril 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Graph. CPA inc.[1]

Boucherville
Le 8 juin 2026

1

RINGUETTE QUÉBEC

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2026

	2026	2025
Revenus		
Activités (annexe A)	847 449 $	910 638 $
Subventions (annexe B)	326 910	245 050
Placement Sport (annexe C)	60 000	-
Intérêts (annexe D)	25 821	28 860
	1 260 180	1 184 548
Charges d'opérations		
Cotisations - Ringuette Canada	285 660	266 500
Salaires et charges sociales	227 329	161 696
Publicité et promotion	189 385	196 909
Commandites et subventions	128 650	168 950
Déplacements, hébergement et repas	120 239	157 902
Fournitures et matériel	84 284	70 019
Autres honoraires professionnels	72 580	45 944
Location de glace	50 000	55 040
Assurances	34 537	32 211
Frais de formation	15 640	7 112
Inscriptions et autres contributions	11 252	1 804
Location d'un entrepôt	5 330	9 012
Amortissement équipement	410	510
	1 225 296	1 173 609
	-	-
	1 225 296	1 173 609
Excédent des produits sur les charges d'opérations	34 884	10 939
Frais d'administration		
Frais de bureau	24 459	17 721
Honoraires professionnels	4 500	4 000
Frais bancaires	1 213	1 508
Frais de représentation	899	805
Amortissement matériel de bureau	170	240
	31 241	24 274
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	3 643 $	(13 335) $

RINGUETTE QUÉBEC

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2026

	Fonds non affectés	Investis en immobilisations corporelles	2026 Total	2025 Total
Solde au début	397 100 $	2 601 $	399 701 $	413 036 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	4 223	(580)	3 643	(13 335)
Solde à la fin	401 323 $	2 021 $	403 344 $	399 701 $

	2026	2025
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	7 006 $	2 508 $
Placement temporaire (note 4)	708 369	699 482
Débiteurs	6 449	48 411
Frais payés d'avance	8 525	20 000
Subvention à recevoir	180 035	56 755
Stocks	3 716	2 377
	914 100	829 533
Immobilisations corporelles (note 5)	2 021	2 601
	916 121 $	832 134 $
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	24 202 $	20 468 $
Placement Sport	283 343	230 813
Revenus reportés	169 929	133 349
Subventions reportées	35 303	47 803
	512 777	432 433
Actif net		
Non affecté	401 323	397 100
Investi en immobilisations corporelles	2 021	2 601
	403 344	399 701
	916 121 $	832 134 $

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

RINGUETTE QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2026

	2026	2025
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	3 643 $	(13 335) $
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	580	750
	4 223	(12 585)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	41 962	(39 410)
Stocks	(1 339)	398
Subvention à recevoir	(123 280)	(3 173)
Frais payés d'avance	11 475	(20 000)
Créditeurs	3 734	2 490
Placement Sport	52 530	48 204
Revenus reportés	36 580	20 552
Subventions reportées	(12 500)	-
	13 385	(3 524)
Activité d'investissement		
Variation du placement temporaire	(929)	(642)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	12 456	(4 166)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	694 162	698 328
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	706 618 $	694 162 $
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	7 006 $	2 508 $
Placement temporaire	699 612	691 654
	706 618 $	694 162 $

1. Statuts constitutifs et nature des activités

RINGUETTE QUÉBEC est un organisme constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les organismes sans but lucratif. Son activité consiste à organiser, promouvoir et administrer la ringuette au Québec. L'organisme est exonéré d'impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.Ces estimations sont révisées périodiquement et, lorsque des redressements deviennent nécessaires, ils sont portés aux résultats de l'exercice aucours duquel on a constaté qu'ils étaient nécessaires. La principale estimation porte sur la durée de vie des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsque le montant à recevoir peut être estimé de façon fiable et que son encaissement est plus probable qu'improbable. Les apports reçus en dotation sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exexrcice.

Les revenus d'inscription et de cotisations sont constatés à titre de produits dans la période où ils se rapportent.

Les revenus de vente de matériel sont constatés à titre de produits lorsque le bien est livré au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les revenus de formation sont constatés à titre de produit lorsque le service est rendu conformément à l'accord signé avec le client.

Les revenus d'intérêts et les autres revenus sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Apports reçus en biens ou services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de biens ou de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces services pour son fonctionnement régulier.

Pour assurer son fonctionnement, l'organisme utilise un local qui lui est offert gracieusement. Aucun montant n'est comptabilisé aux livres.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du placement temporaire, des débiteurs et de la subvention à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux.

L'organisme a un inventaire constitué de manuels de formation et de dépliants d'information. Ces éléments sont achetés soit pour la revente, soit pour les besoins d'utilisation interne. Ils sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont utilisés ou vendu.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Équipements	20 %
Matériel informatique	30 %

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. Informations sur les résultats

Pour l'exercice terminé le 30 avril 2026, les stocks comptabilisés en augmentation des charges sont de 1 339 $. Ce montant est inclus dans les charges d'exploitation (398 $ en 2025).

4. Placement temporaire

	2026	2025
Compte d'Épargne Entreprise au taux de 2%	699 612 $	691 654 $
Placement Financière Sun Life inc., 98 actions ordinaires (coût 9 610 $ en 2026)	8 757	7 828
	708 369 $	699 482 $

5. Immobilisations corporelles

	2026			2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipements	34 905 $	33 275 $	1 630 $	2 040 $
Matériel informatique	68 890	68 499	391	561
	103 795 $	101 774 $	2 021 $	2 601 $

6. Créditeurs

	2026	2025
Frais courus	4 500 $	4 675 $
Salaires et vacances à payer	19 702	15 793
	24 202 $	20 468 $

7. Subvention reportée

L'organisme a reçu un montant de 47 803$ au cours d'exercices antérieurs. Au cours de l'exercice, un montant de 12 500 $ a été utilisé.

8. Instruments financiers

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

9. Placement Sport

La Fédération bénéficie du programme de Placement Sport. En vertu de ce programme, un montant de 283 343 $ est comptabilisé aux états financiers (230 813 $ en 2025).

Un montant de 60,000$ a été utilisé pour l'embauche d'une directrice technique au cours de l'exercice reliée à ce programme.

En vertu de ce programme, Sports Québec bonifie les dons reçus par la Fédération de 395 % de la valeur du don. La Fédération cède la propriété de 20 % de l'appariement mérité et du don admissible correspondant reçu en vertu de ce programme à Desjardins Gestion de Patrimoine depuis le 21 avril 2021. Auparavant, la Fédération cédait la propriété à la Fondation du Grand Montréal.

Ces montants ne figurent pas dans l'actif de la Fédération car la gestion a été cédée à Desjardins Gestion de Patrimoine ainsi qu'à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. Au 30 avril 2026, la juste valeur marchande des sommes cédées à Desjardins Gestion de Patrimoine ainsi qu'à la Fondation du Grand Montréal s'élève à 81 290 $ (52 255 en 2025) et 13 275 $ (12 856 en 2025) respectivement.

L'équivalent de 80 % du total des dons et du montant apparié par Sports Québec est utilisé selon les priorités que la Fédération se fixe, à l’intérieur des normes prescrites par le programme Placements Sports. Le Conseil d'administration de la Fédération approuve les utilisations des sommes provenant du fonds de réserve.

	2026	2025
Annexe A - Activités		
Inscriptions joueuses	359 450 $	339 875 $
Championnat provincial LERQ et LRQ	83 700	85 200
Championnat provincial A & B	73 800	73 800
Championnat Festival C	72 800	65 600
Inscriptions joueuses LERQ et LRQ	53 675	53 425
Équipes tournois	37 730	37 030
Formation	33 890	33 380
Droit d'entrée aux championnats	31 606	53 606
Commandites diverses	24 452	3 384
Assemblée générale annuelle	21 736	20 605
Équipes membres	13 750	13 775
Inscriptions officiels majeurs	12 200	12 600
Inscriptions championnat canadien	12 000	18 000
Inscriptions Jeux du Canada	4 195	7 795
Inscriptions associations	4 000	4 000
Tablette de pointage	3 635	3 518
Championnat de l'Est	1 500	40 500
Déplacements	1 884	36 541
Équipes invitées	1 000	1 200
Ventes de matériels	446	6 804
	847 449 $	910 638 $
Annexe B - Subventions		
Provinciales	248 090 $	177 738 $
Élite	78 820	61 812
Autres	-	5 500
	326 910 $	245 050 $
Annexe C - Placement Sport		
Placement Sport	60 000 $	- $
Annexe D - Intérêts		
Intérêts	25 821 $	28 860 $